

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 31

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à vingt heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia
CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone
DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre
FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle
SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel
JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX,
M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine
SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe
SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel
ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal
PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie
COUCHOT, M. Karim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ,
M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline
DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Antoine MIGALE,
Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme Eusèbe donne procuration à M. Vizières
M. Lachas donne procuration à Mme Foursane
M. Boulfame donne procuration à Mme José à
compter du débat sur le ROB (note 2.3)

Conseillers municipaux absents

Mme Benichou n'a pas donné de pouvoir

**Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX est désignée
secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260204-2-3-02-2026-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.3/02/2026

NOMENCLATURE ACTES : 7.1.1 Débat d'orientations budgétaires

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107, modifiant les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat,

VU l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales qui précise que « la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget »,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1, qui définit les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la commune de Vauréal, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires à partir du dossier annexé, en vue de la présentation du budget 2026,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 4 février 2026,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

PREND ACTE

ARTICLE 1 : DE L'EXISTENCE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2026 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base de ce rapport.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal,
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire : 05 FEV. 2026
.....

Date de notification : 05 FEV. 2026
.....

Date de mise en ligne : 05 FEV. 2026
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.



Conseil Municipal du 4 février 2026

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 - Vaureal

L'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ».

L'article L. 2312-1 ajoute : « dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication ».

Le rapport d'orientations budgétaires est donc un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune et de tracer des perspectives pour l'avenir.

Éléments introductifs :

2026 : Éléments introductifs de contexte

La préparation budgétaire 2026 s'inscrit « dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, marqué par l'érosion des marges de manœuvre [des collectivités locales] sur les dotations provenant de l'Etat et les ressources propres » (extrait de la Revue des dépenses défavorables au climat des collectivités locales éditée conjointement par la Banque Postale et I4CE Institute for Climate Economics en juillet 2025).

En dépit de ces éléments, pour 2026, l'équipe municipale réaffirme sa volonté de :

- maintenir l'étendue de l'offre et la qualité des services publics rendus aux Vauréaliens ;
- maintenir à leur niveau actuel les subventions versées aux associations, à l'exception de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale qui est proposée avec une augmentation de +48.000 € (en soutien des associations sociales, comme des usagers) ;
- poursuivre une politique d'investissements structurants pour son territoire

Et cela sans hausse des taux de la fiscalité locale (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Concernant plus spécifiquement la section d'investissement, outre les dépenses courantes dédiées aux bâtiments, à la voirie, et aux espaces publics, les opérations suivantes seront réalisées et poursuivies :

- Les travaux de création du nouveau cimetière paysager, mais également de rénovation paille du Centre Technique Municipal (CTM) ;
- La réalisation d'une nouvelle Cour Oasis au groupe scolaire des Groues ;
- La pose de panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières au Parc des Sports et au tennis, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent porté par SOLIWATT95.

2026 : Nouvelle étape de la mise en œuvre du budget vert

Pour la préparation budgétaire 2026, conformément aux dispositions de l'article L191 de la loi de finances pour 2024, sera annexé au compte financier unique 2025 un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Pour cet exercice, il portera sur une partie des dépenses d'investissement selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique (CFU2024) ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (CFU2026).

Etant indiqué que sur la commune de Vauréal, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont classées en fonction de leur impact sur l'environnement (favorables, défavorables, neutres...).

Contexte général sur la situation économique :

Sources : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/indicateurs-conjoncture-economique> du 15/12/2025

➤ Monde :

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait ralentir selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE, dans une intervention du 2 décembre 2025) passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1 % en 2027.

➤ Zone Euro :

D'après les dernières prévisions de la Commission européenne (17 novembre 2025), le PIB devrait augmenter de 1,4 % dans l'Union Européenne en 2025 et 2026, pour atteindre 1,5 % en 2027.

La zone euro devrait suivre cette tendance, son PIB devant croître de 1,3 % en 2025, de 1,2 % en 2026 et de 1,4 % en 2027, selon les dernières estimations.

➤ France :

PIB : Selon la Banque de France (estimations de décembre 2025), le PIB de la France progresserait à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre. La croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé

Inflation : après 2,3 % en 2024, l'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle atteindrait un point bas en 2025 à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Elle remonterait ensuite pour atteindre 1,3 % en 2026 et 2027, puis 1,8 % en 2028. L'inflation hors énergie et alimentation, principalement liée à l'inflation dans les services, resterait à peu près stable sur l'horizon de projection (autour de 1,6-1,7 %).

Déficit public : il devrait être en 2025 de 5,4% (après 5,8% en 2024 et 5,5% en 2023). Pour 2026, il est attendu à 5,3% (dernières estimations gouvernementales du 15 décembre 2025).

La situation communale pour 2026 est la suivante

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 2025 devrait se clôturer de la manière suivante :

2025	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Résultat estimé
Résultat de l'exercice	20 160 000	21 501 000	1 341 000
Excédent reporté		3 924 015	
Résultat de clôture	20 160 000	25 425 015	5 265 015

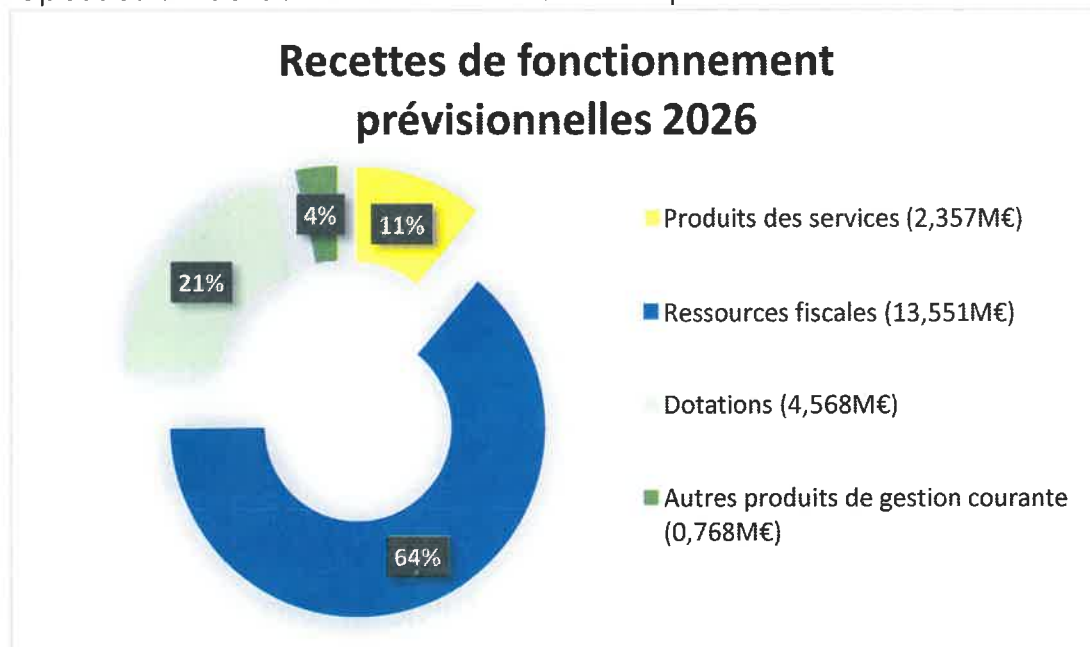
1. Les recettes de fonctionnement prévisionnelles du budget 2026

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2022 à 2025 :

Taux de réalisation des principales recettes réelles de fonctionnement du budget de la commune		CA2022			CA2023			CFU2024			CFU2025 estimé		
		Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux
70	Produits des services	1 783	1 930	108%	2 032	2 104	104%	2 306	2 290	99%	2 375	2 368	100%
73 731	Ressources fiscales	11 586	12 150	105%	12 664	12 666	100%	13 256	13 398	101%	13 504	13 510	100%
74	Dotations et participations	4 490	4 338	97%	4 490	4 748	106%	4 388	4 819	110%	4 559	4 800	105%
75	Produits gestion courante	256	301	117%	271	311	115%	271	342	126%	312	337	108%
76	Produits financiers	11	10	96%	9	9	100%	7	7	100%	47	43	92%
77	Produits de cession	0	0	0%	0	1 268	0%	0	11	0%	0	12	0%
013	Atténuations de charges	85	92	109%	83	69	83%	104	158	152%	129	76	59%
002	Affectation résultat de fonctionmt	4 872	4 872	100%	4 438	4 438	100%	4 076	4 076	100%	3 924	3 924	100%
Autres recettes (042)		90	36	40%	176	170	97%	404	367	91%	373	355	95%
Total des recettes annuelles		23 172	23 729	102%	24 162	25 782	107%	24 812	25 469	103%	25 222	25 425	101%

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

HORS AFFECTATION DU RESULTAT, à ce stade, pour 2026, les recettes de fonctionnement sont proposées à hauteur de 21 244 000 € et se répartissent comme suit :



a. L'impact du Projet de Loi de Finances 2026 sur les collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2026 (non voté définitivement au moment de la rédaction du Rapport d'Orientations Budgétaires), dans sa version initiale, se traduit pour les collectivités locales par une contribution au redressement des finances publiques à hauteur de +4,6 milliards d'euros, avec :

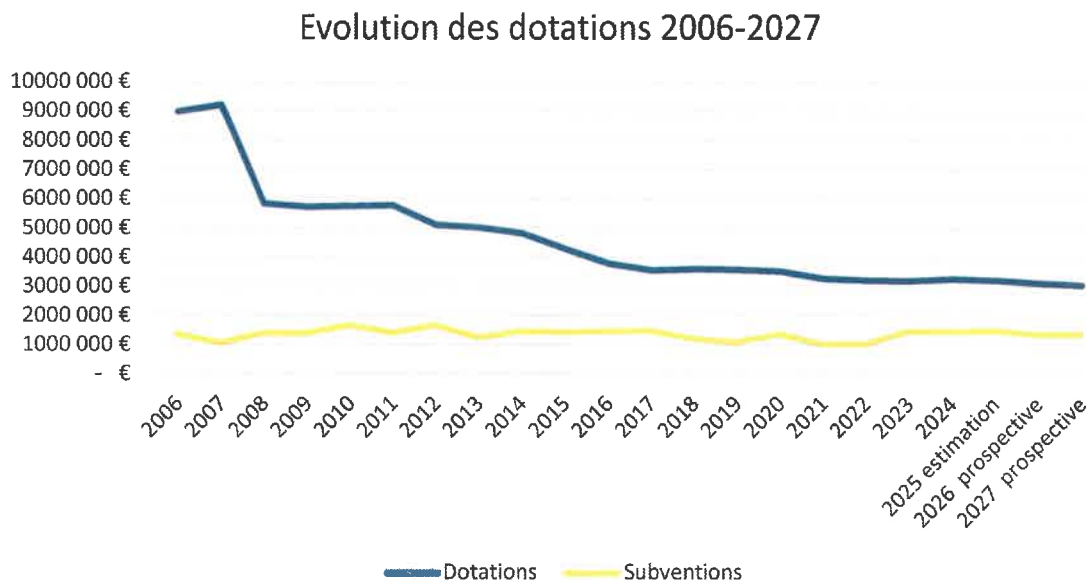
- le gel de l'enveloppe allouée à la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- la minoration des variables d'ajustement (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ou DCRTP, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ou FDPTP) ;
- la minoration du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser depuis 2021 les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;
- la remise en cause du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement ;
- le renouvellement du Dispositif de Lissage conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales (DILICO 2) qui devrait s'appliquer en 2026 à 11 des 13 communes membres de la CACP (à l'exception de Cergy et Menucourt) ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'un prélèvement sur recettes fiscales remboursable, en principe, sur 5 ans, mais dont le retour sera conditionné par l'atteinte d'un objectif d'évolution des dépenses totales des contributeurs inférieure ou égale à l'évolution du PIB. La comparaison se fera globalement par catégorie de collectivités et non individuellement. Il y a donc peu de chance que le remboursement ait lieu.

Ces différentes mesures représentent **un impact global (recettes et dépenses) pour la collectivité de 400 000 € sur la section de fonctionnement en 2026** (200 700 € pour le seul DILICO imputé au chapitre de dépenses 014).

b. Baisse des dotations pour 2026 (-230.000 € par rapport au réalisé)

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260204-2-3-02-2026-DE
Date de l'acte d'inscription : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Depuis 2006 sur le chapitre 74 dédié aux dotations, la commune a perdu près de 5,8 millions d'euros, les subventions perçues, également inscrites sur ce chapitre, restant, quant à elles, à peu près identiques sur la période :



La baisse s'est poursuivie pour Vauréal ces 4 dernières années, malgré l'augmentation cumulée de l'enveloppe nationale de la DGF (+637M€).

Les inscriptions budgétaires de 2026 sont donc proposées à la baisse ou, a minima, au maintien.

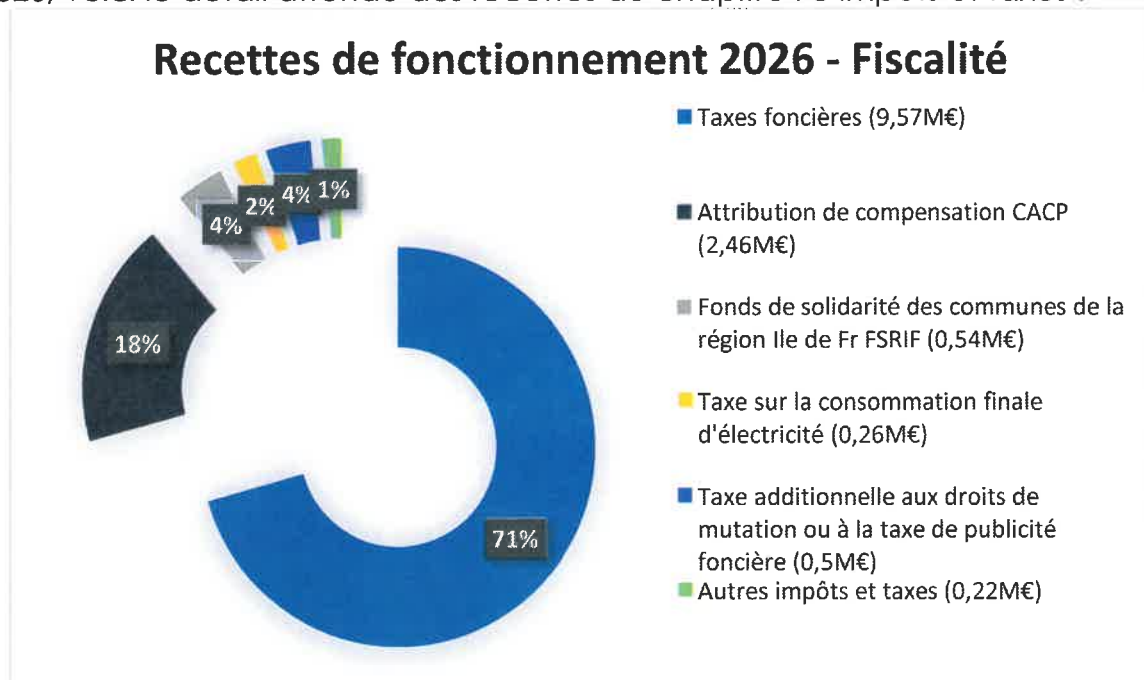
Ainsi, pour 2026 et dans le détail, les dotations à percevoir par la commune sont estimées comme suit :

- **La Dotation Forfaitaire** est projetée avec une baisse de 2% pour la ville et est donc inscrite à 2.360.000 €, soit 50.000 € de moins qu'en 2025. Depuis 2022, c'est donc une perte de plus 130 000 euros qui est enregistrée.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine** : est baissée à 650.000 € (13 000 € de moins qu'en 2025 ; rang de classement DSU de Vauréal en 2025 = 565 sur 712).
- **Les participations attendues de l'Etat, la CAF, le Département, la Région pour 2026** sont revues à la baisse par rapport à 2025 de -130.000 € en raison du nouvel impact du Projet de Loi de Finances pour 2026 sur les finances du Département essentiellement, mais également de la Région.

Soit un total proposé pour le chapitre 74 à hauteur de 4.560.000 €.

b. Baisse globale des recettes fiscales

Pour 2026, voici le détail attendu des recettes du chapitre 73 Impôts et taxes :



Pour la **17^{ème} année consécutive**, il est proposé de maintenir les taux votés en 2025 (**mêmes taux votés par la commune depuis 2009**).

Ainsi les taux proposés pour 2026 sont :

Exercices	2009	2026
Intitulés	<u>Taux votés</u>	<u>Taux proposés</u>
Taxe sur les résidences secondaires	11,94%	11,94%
Foncier bâti (TFPB)	43,03%	43,03%
Foncier non bâti (TFNPB)	39,13%	39,13%

Le produit attendu de la TFPB et de la TFNB à Vauréal devrait être le suivant pour 2026 :

PRODUIT DES TAXES	CA2023	CA2024	CFU prévisionnel 2025	Projection 2026	DIFFERENCES 2025/2026	
					VALEUR	%
Taxe d'habitation (TH)	65 110 €	34 965 €	30 833 €	30 833 €	0 €	0,00%
Effet du coefficient correcteur – Réforme TH	804 438 €	845 293 €	840 579 €	840 579 €	0 €	0,00%
Foncier bâti (TFPB)	8 135 030 €	8 548 306 €	8 625 557 €	8 694 561 €	69 004 €	0,80%
Foncier non bâti (TFNPB)	6 334 €	6 734 €	6 656 €	6 656 €	0 €	0,00%
Total du produit	9 010 911 €	9 435 298 €	9 503 624 €	9 572 629 €	69 004 €	0,3%

Soit, en tenant compte de la revalorisation nominale des bases en fonction de l'indice des prix à la consommation de novembre 2025 de +0,8% et en appliquant les taux d'imposition qui seront votés à l'identique en avril 2026, le produit fiscal attendu, hors compensations, devrait s'élever à **9,57 M€, soit un quasi-maintien des recettes fiscales**. Le DILICO ou prélèvement sur recettes fiscales 2026, s'il est maintenu avec la Loi de Finances pour 2026 concernera ce produit et sera imputé au chapitre correspondant de dépenses 014.

Aux recettes de fiscalité, il convient d'ajouter, **les allocations compensatrices** versées par l'Etat au titre de diverses exonérations, **le fonds de solidarité de la Région Ile de France** et **les reversements de fiscalité** opérés par la CACP et définies comme suit au BP2026 :

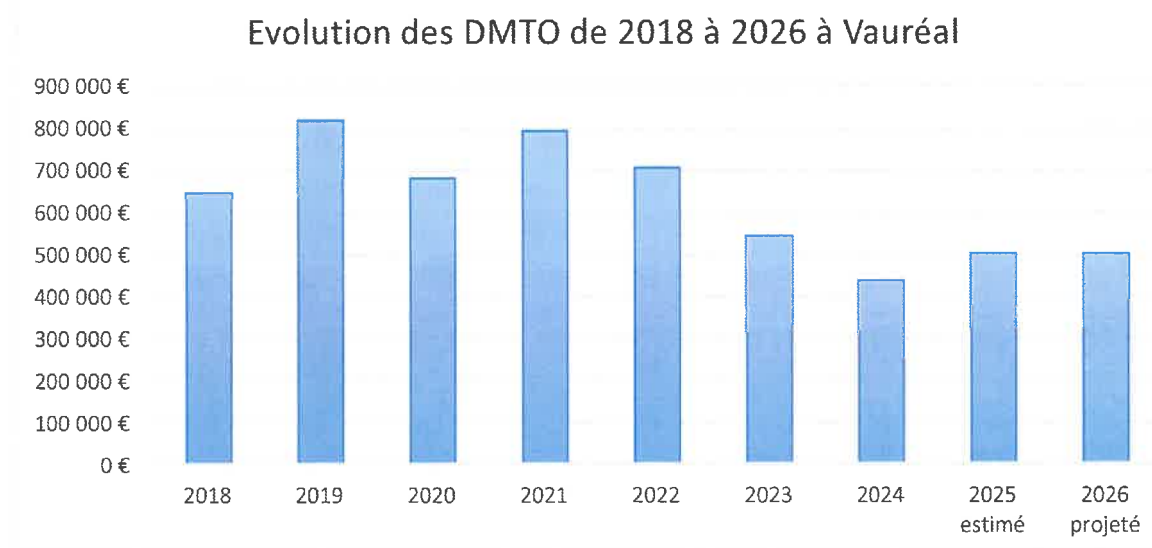
- Les **allocations compensatrices** de l'Etat au titre des exonérations et abattements légaux sont estimées avec une baisse de 10%, soit inscrites à 65.000 €.
- Le **Fonds de Solidarité de la Région Ile de France** est proposé à l'identique des exercices 2020 à 2025, soit 536.000 €.
- Le **versement de fiscalité** de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise est proposé à l'identique de 2025, soit à 2.468.000 €.
- Le **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) : depuis 2024 la commune est bénéficiaire de ce fonds pour un produit net de 92 000 € en 2024 et de 106 000 € en 2025, alors qu'elle était contributrice en 2022 et 2023 (130.000 €). Pour 2026, sans avoir connaissance à ce jour de l'évolution des indicateurs à l'origine du calcul du FPIC (le territoire concerné est celui de l'agglomération et non celui de la commune), le produit net du FPIC est proposé à 30.000 €.

c. Maintien des Droits de mutation à titre onéreux au niveau du réalisé 2025

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont un impôt partagé entre les départements, les communes et l'État (de façon ultra-minoritaire) lors des transactions immobilières, aussi appelées mutations immobilières.

Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est directement lié pour les collectivités à l'évolution du nombre de transactions immobilières réalisées sur leur territoire et des prix de l'immobilier.

Pour Vauréal, la tendance à la baisse enregistrée depuis 2023 semble désormais se stabiliser :



Pour 2026, les recettes liées aux droits de mutations seront proposées à l'inscription au montant attendu pour 2025, soit 500 000 €.

d. Augmentation des tarifs sous le seuil de l'inflation prévisionnelle 2026

De 2021 à 2025, le chapitre 70, retraçant les produits des services, s'est exécuté comme suit :

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des services	1 644 085 €	1 930 061 €	2 104 272 €	2 289 908 €	2 368 000 €

L'inscription de ce chapitre pour 2026 est de 2.357.000 €, avec une hausse des tarifs (1%) en dessous du seuil de l'inflation prévisionnelle pour 2026, fixée à 1,3% (estimation Banque de France de décembre 2025).

2. Des dépenses de fonctionnement sous contrainte

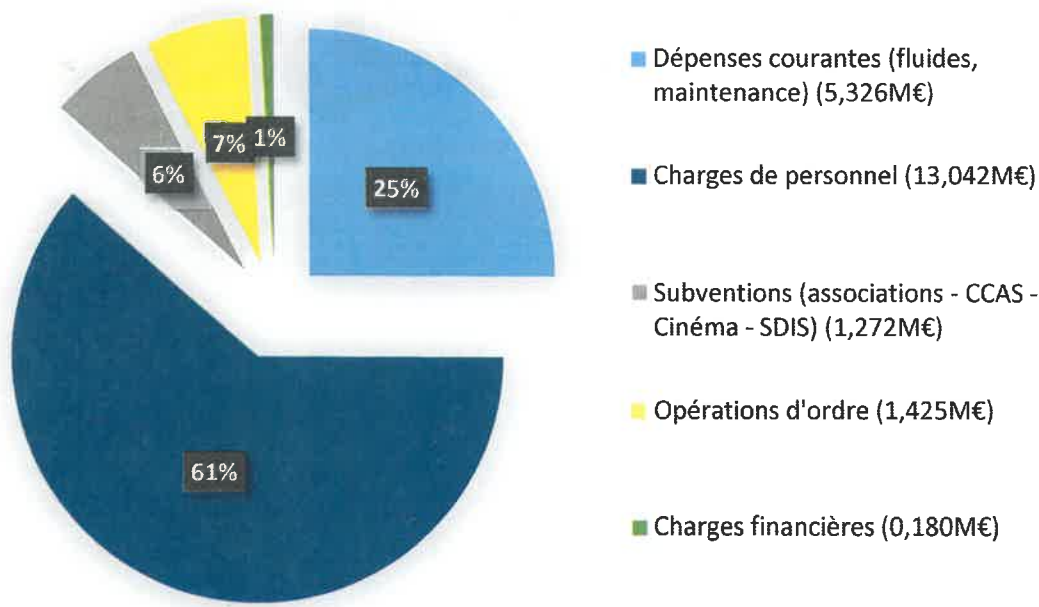
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2022 à 2025 :

Taux de réalisation des principales dépenses de fonctionnement du budget de la commune		CA2022			CA2023			CFU2024			CFU2025 estimatif		
		Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux
011	Dépenses courantes	4 171	3 766	90%	5 410	4 831	89%	5 293	4 905	93%	5 239	4 971	95%
012	Charges de personnel	11 471	11 429	100 %	12 226	12 241	100%	12 897	12 681	98%	12 937	12 686	98%
65	Subventions	1 163	1 156	99%	1 178	1 179	100%	1 204	1 178	98%	1 240	1 180	95%
66	Charges financières	172	159	92%	210	206	98%	194	193	100%	186	182	98%
Autres dépenses (67,68,042,023,014)		3 746	782	21%	3 996	2 270	57%	1 585	1 091	69%	1 730	1 141	66%
TOTAL		20 722	17 291	83%	23 019	20 726	90%	21 173	20 048	95%	21 332	20 160	95%

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros hors affectation du résultat

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement de la commune, hors affectation de résultat, sont proposées à hauteur de 21 244 000 € :

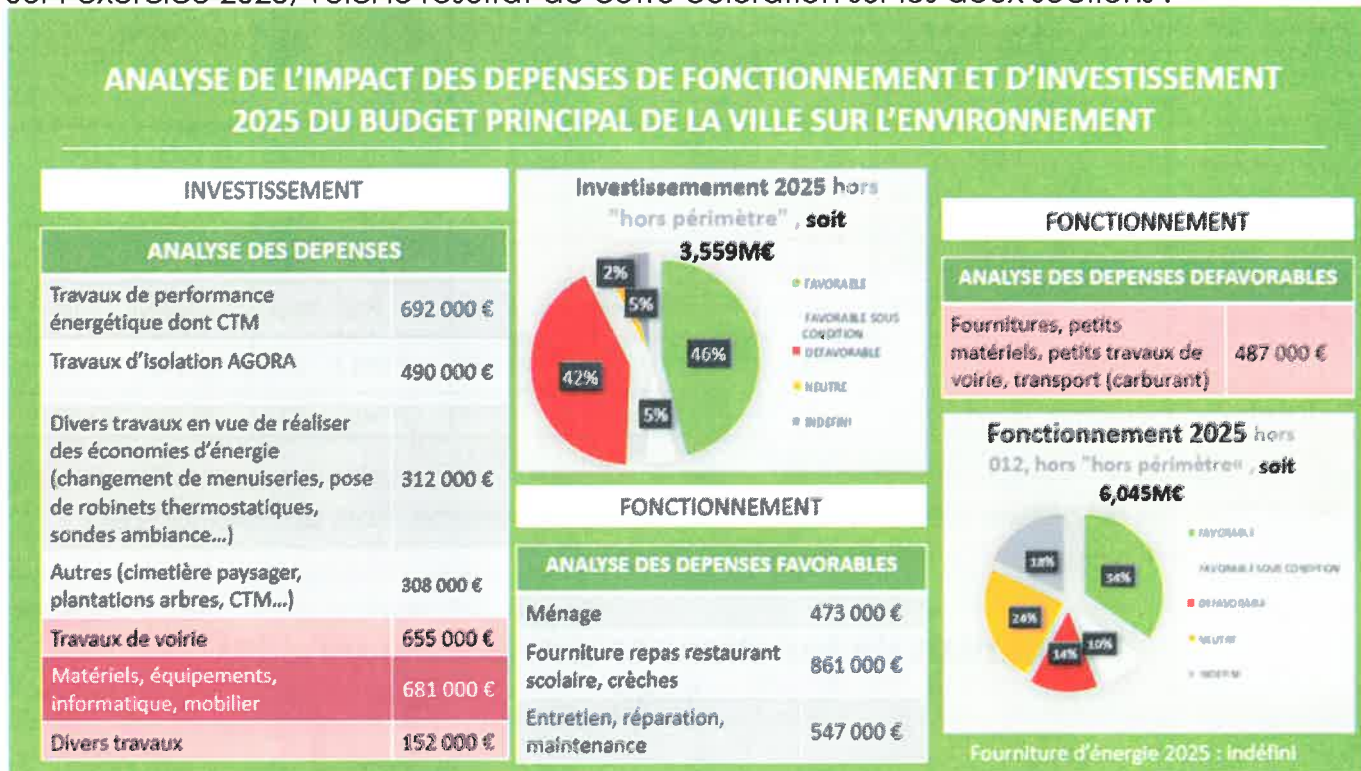
Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026



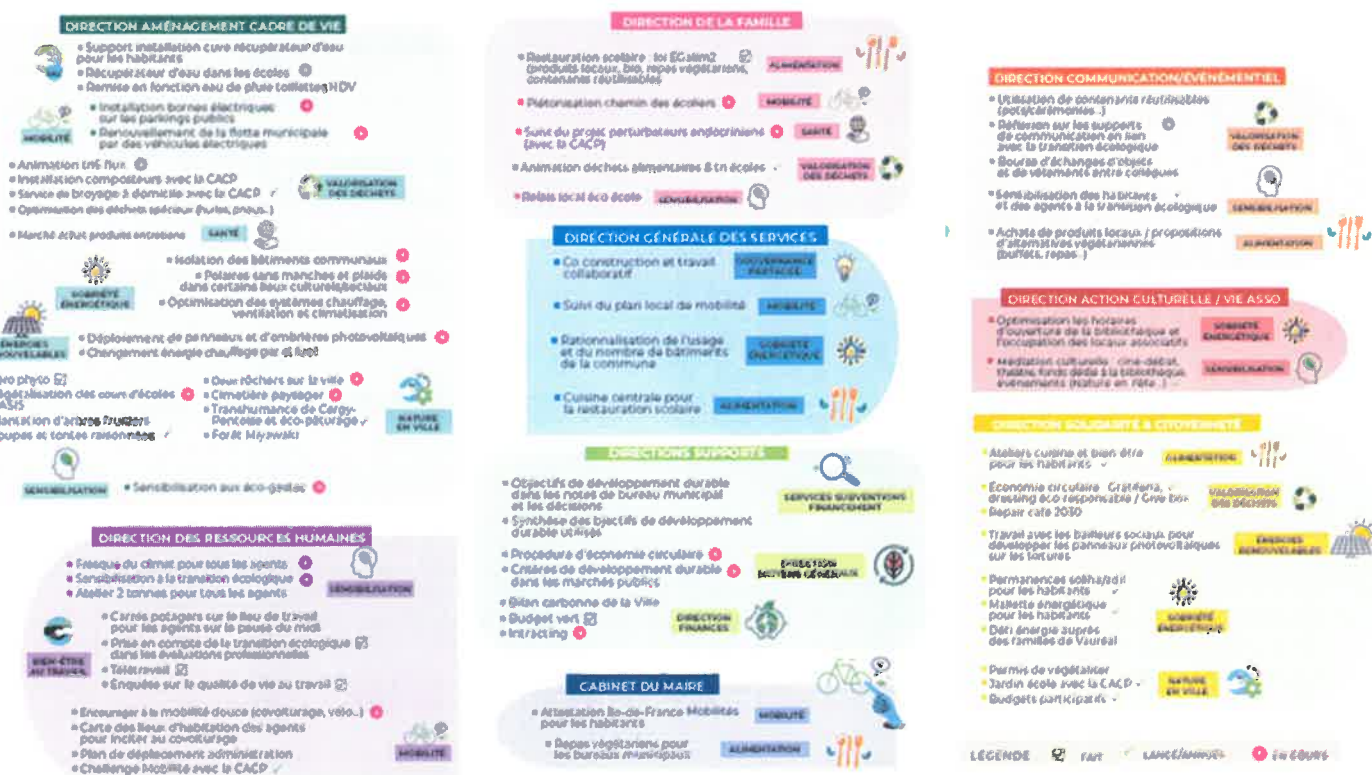
a. Budget vert – Réalisations en fonctionnement et investissement

La commune continue de « classifier » ses dépenses de fonctionnement et d'investissement en fonction de leur impact sur l'environnement, bien que la législation n'impose la coloration que de certaines dépenses d'investissement.

Sur l'exercice 2025, voici le résultat de cette coloration sur les deux sections :



Des élus et une Direction largement mobilisée en faveur de l'environnement, ce qui se constate bien au-delà du budget vert :



b. Chapitre 011 – Des prix qui repartent à la hausse (énergie, maintenance, restauration...)

Le chapitre 011, retraçant les dépenses de fonctionnement courant, est proposé pour 2026 à la somme de 5.326.000 €, après avoir enregistré les réalisations annuelles suivantes :

CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025	BP2026
3 901 623	3 117 248	3 692 722	3 765 550	4 830 696	4 905 187	4 971 000	5 326 000
	-20%	18%	2%	28%	2%	1%	7%

COVID

Augmentations des prix de l'énergie et des matières premières

« L'évolution des dépenses énergétiques s'explique avant tout par la hausse des prix, les collectivités ayant engagé des efforts réels de réduction des volumes consommés, en particulier pour le gaz, les carburants et l'éclairage public » (extrait de la Revue des dépenses défavorables au climat des collectivités locales éditée conjointement par la Banque Postale et I4CE Institute for Climate Economics en juillet 2025).

Quant aux autres dépenses du chapitre 011, on constate une augmentation du coût des assurances (comme pour toutes les collectivités ; Vauréal ayant eu la chance d'avoir pu contractualiser sur ce sujet) ainsi que des prestations de services (restauration, ménage), et une maîtrise des dépenses de fournitures.

c. Chapitre 012 – Charges de personnel

➤ Evolution de la masse salariale de 2019 à 2025 :

Exercices	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 prévisionnel
Montants	10 826 230	10 720 463	10 942 541	11 428 651	12 240 812	12 680 812	12 686 000

L'atterrissage prévisionnel du chapitre 012 pour 2025 devrait se réaliser à hauteur de 12.686.000 €, traduisant ainsi la pleine maîtrise par la collectivité de sa masse salariale, après une exécution 2024 arrêtée à 12.680.812 € sur ce chapitre.

L'augmentation constatée d'exercice 2024 à exercice 2025 est limitée à +0,04% :

- malgré le glissement vieillesse technicité permettant en 2025 à 17 agents de bénéficier d'un avancement de grade et 67 agents d'un avancement d'échelon ;
- et, malgré l'impact des mesures gouvernementales prises depuis 2021-2022 qui se détaille comme suit :

Exercice	Date d'effet	Mesures	Coût annuel chargé
2022	mai-22	Revalorisation indiciaire	55 500 €
	juil-22	Augmentation du point d'indice de +3,5%	378 178 €
2023	mai-23	Augmentation valeur du SMIC+indices	76 279 €
	juil-23	Augmentation point indice +1,5%	155 000 €
	juil-23	Attribution points indice supplémentaire catégories B & C	31 700 €
	sept-23	Augmentation prise en charge remboursement transport de 50% à 75%	2 000 €
2024	janv-24	Attribution 5 points supplémentaires toutes catégories	129 000 €
	janv-24	Augmentation cotisation patronale CNRACL + 1 point	45 000 €
	nov-24	Augmentation SMIC	3 000 €
2025	janv-25	Augmentation 3 points CNRACL	132 000 €
	janv-25	Augmentation 1 point URSSAF	44 000 €
2026	janv-26	Augmentation SMIC	1 750 €
	janv-26	Indemnité différentiel contractuels	25 000 €
	janv-26	Augmentation 3 points CNRACL	132 000 €
TOTAL			1 210 407 €

Depuis 2022, c'est donc bien le pilotage serré de son chapitre 012 par la commune qui lui aura permis de maîtriser ses coûts (+1.258.00 € sur la période 2022-2025 pour 1.052.000 € de mesures gouvernementales, sur la même période).

➤ Structure de la rémunération des agents permanents de la commune :

Traitement	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 prévisionnel
64111 - Titulaires - Rémunération principale	4 203 795 €	4 068 321 €	4 105 514 €	4 225 688 €	4 086 435 €
64112 - SFT - Indemnité de résidence	219 964 €	182 185 €	184 200 €	189 435 €	184 814 €
64113 - NBI	Non identifié dans la M14	32 529 €	36 630 €	31 348 €	27 657 €
64118 - Titulaires - Autres indemnités	993 084 €	1 030 380 €	1 074 419 €	1 282 929 €	1 185 419 €
dont heures supplémentaires	72 729 €	98 560 €	73 871 €	96 453 €	96 190 €
64121 - Rémunération principale - Assistantes maternelles	Non identifié dans la M14	217 072 €	193 213 €	101 937 €	78 633 €
64131 - Contractuels - Rémunérations	2 248 492 €	2 073 456 €	2 380 947 €	2 401 150 €	2 526 420 €
64132 - SFT & indemnité de résidence	Non identifié dans la M14	88 026 €	99 141 €	103 697 €	104 491 €
64138 - Contractuels - Autres indemnités	Non identifié dans la M14	283 944 €	289 425 €	453 070 €	427 228 €
dont heures supplémentaires	5 502 €	11 337 €	6 391 €	4 665 €	11 131 €
64168 - Autres emplois d'insertion	19 565 €	12 174 €	21 279 €	11 033 €	13 430 €
64171 - Rémunération des apprentis	30 017 €	27 287 €	33 923 €	21 779 €	24 283 €
6455 - Participation prévoyance	30 826 €	29 517 €	219 476 €	201 042 €	172 569 €
Charges	3 118 567 €	3 273 864 €	3 522 381 €	3 556 585 €	3 736 301 €
Total	10 942 541 €	11 428 651 €	12 240 810 €	12 680 812 €	12 675 000 €

Présentation du chapitre 012 pour 2026 :

Pour 2026 le chapitre 012 est inscrit à hauteur de 13 042 000 €, en tenant compte des postes pourvus en 2025 (170 000 €), des nouvelles incidences des mesures réglementaires 2026 (+158.750 €), des élections (15.000 €) et du glissement vieillesse technicité (24.000 €).

Une partie IV intégrée au présent Rapport d'Orientations Budgétaires présente la politique des ressources humaines de la commune permettant de donner les chiffres marquants des RH (il s'agit d'extraits du Rapport Social Unique 2024).

d. Chapitre 65 – Les subventions et contributions

Ce chapitre, réalisé pour 2025 à hauteur de 1.180.000 €, comprend les subventions versées aux associations, la subvention au CCAS, et celle au budget annexe du cinéma l'Antarès, la contribution de fonctionnement obligatoire au SDIS ainsi que diverses indemnités, le montant des admissions en non-valeurs pour 2026, les provisions pour risques et charges... Il représente 5,5% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2026, ce chapitre est inscrit à hauteur de 1.272.000 €, afin de tenir compte de l'augmentation de la subvention du CCAS essentiellement due aux difficultés actuelles rencontrées par l'association Epices & Riz que la commune souhaite soutenir.

e. Chapitre 66 – Les intérêts de la dette

Sur les exercices 2021-2025, les intérêts de la dette du chapitre 66 (charges financières) aura été annuellement de :

	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 prévisionnel
Montant des intérêts de la dette	203 263 €	166 240 €	197 310 €	202 064 €	192 760 €

En décembre 2025, la commune a contracté un nouvel emprunt de 900.000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe global de 3,42%.

Pour 2026, le montant attendu des charges financières (hors ICNE) est de 190.157 €, en baisse par rapport aux 3 derniers exercices.

f. Chapitre 042 – Les dotations aux amortissements

Ce chapitre, inscrit en 2026 pour la somme de 1.030.000 € représente un peu plus de 5% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette dépense, que l'on retrouve également pour le même montant en recettes d'investissement, traduit la prise en compte sur le plan comptable de la dévaluation au fil du temps des immobilisations, telles que les véhicules, le mobilier... pour financer leur renouvellement.

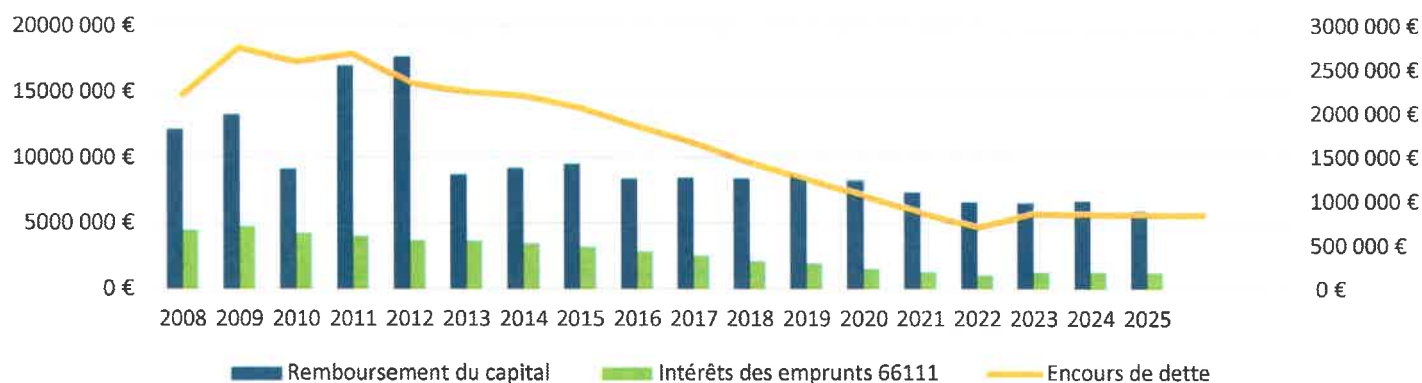
Ce chapitre est maintenu au niveau de l'inscription 2025.

II. LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

L'encours total de la ville au 1^{er} janvier 2026 est de 5.699.000 € et concerne 11 emprunts (contre 5.705.000 € et 11 emprunts au 01/01/2025).

L'évolution de l'encours de la dette de la ville depuis 2008 montre le désendettement continu et important de la commune :

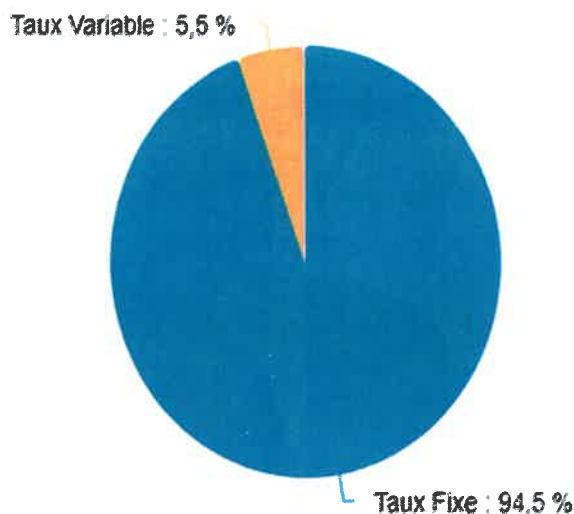
Emprunt - Evolution de l'encours - 2008-2025



A noter que d'ici 2030, 7 emprunts arrivent à échéance, dont 2 en 2026 :

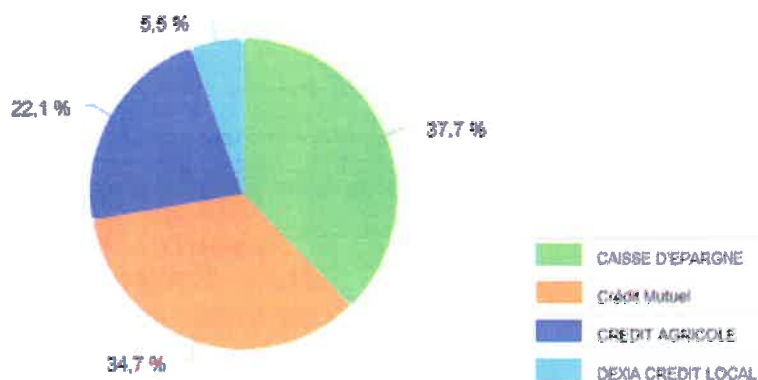
Libellé	Prêteur	Index	Encours au 15/06/2025	Date de fin
CONSTRUCTION HDV+3 SALLES SPECTACLES	CE	FIXE 3.63 %	123 655,47	05/01/2026
CONSTRUCTION NOUVEL HDV +SALLES SPECTACLES	CE	FIXE 4.14 %	200 000,00	25/12/2026
CONSTRUCTION HDV ET SALLES DE SPECTACLES	CE	FIXE 3.79 %	273 249,43	05/01/2027
INVESTISSEMENTS 2008	DEXIA	FIXE 4.43 %	324 000,00	01/02/2028
INVESTISSEMENTS 2008 CAISSE EPARGNE	CE	FIXE 5.15 %	358 333,99	25/12/2028
Contrat Cadre N° 30-01	CE	EURIBOR03M	249 999,85	27/12/2028
Contrat Cadre N° 30-02	CE	EURIBOR03M	74 744,42	29/10/2029

La dette de la commune est composée à plus de 94% par des emprunts contractés à taux fixe :



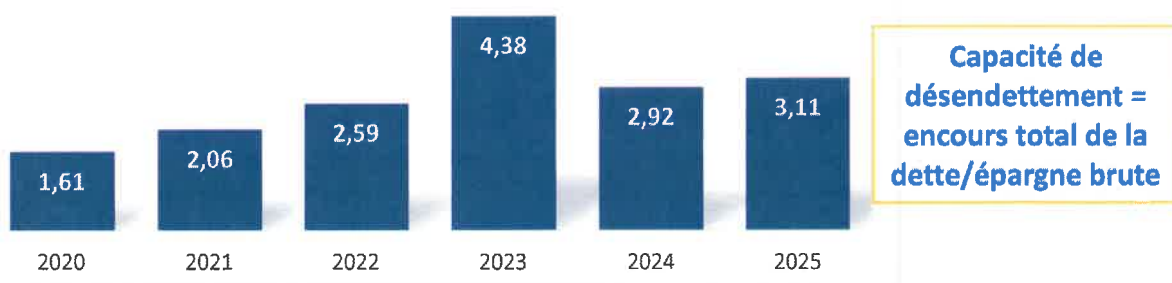
Plus globalement concernant les caractéristiques de la dette propre de la commune :

- les emprunts sont répartis entre 4 établissements bancaires :



- la capacité de désendettement de la ville, ratio permettant de calculer la durée de remboursement de la dette à un instant « T » reste, pour 2025, bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 10 années et dans la moyenne nationale de la strate établi à 4 années (pour 2022 dernier chiffre connu) :

Capacité de désendettement



Le taux d'intérêt moyen au 01/01/2026 est de **3,42%** (contre 3,51% en 2025 et 3,73% en 2024).

Par ailleurs, en mai 2025, 1.000.000 € ont été placés sur un compte à terme détenu auprès de la Banque de France permettant de générer des intérêts au profit de la commune à hauteur de 19.000 €, qui seront perçus en avril 2026.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement prévisionnelles du budget 2026

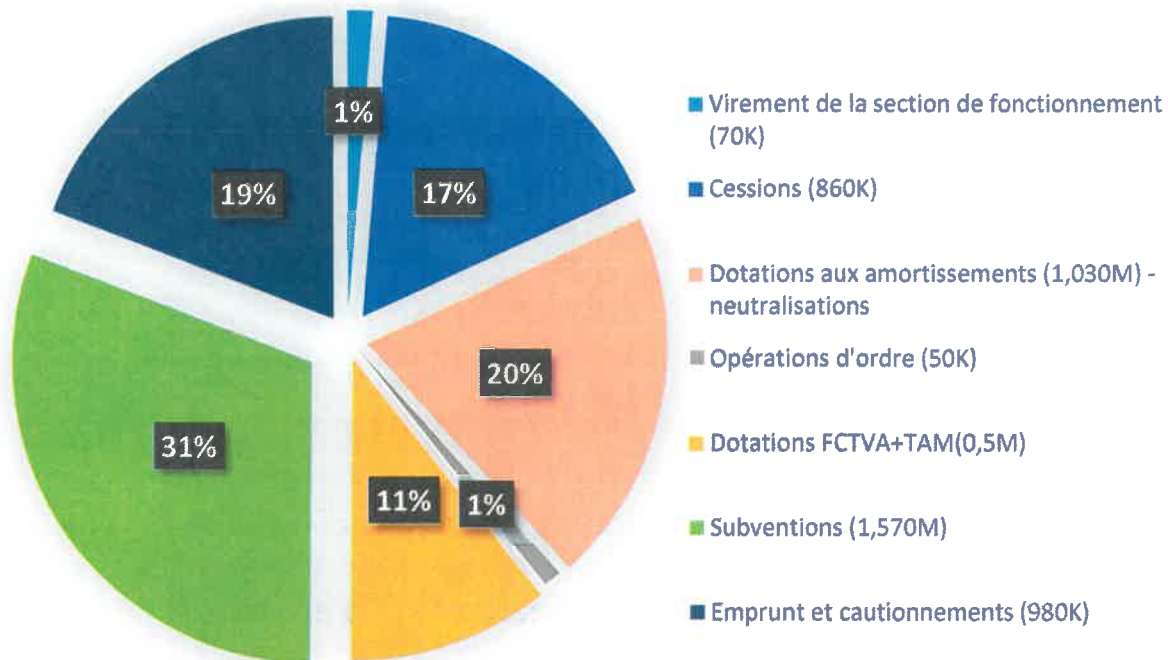
Le taux de réalisation des recettes d'investissement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2023 à 2025, et avec une prévision pour 2026 de :

Taux de réalisation des principales recettes d'investissement du budget de la commune		CA2023			CFU2024			CFU2025 estimé			BP2026 prévisionnel
		Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété
040-041	Dotations et participations	1 031	2 214	215%	1 256	989	79%	1 260	147	12%	1 080
			Cessions								
10	Dotations et fonds divers et réserves	302	325	108%	474	464	98%	505	583	115%	555
13	Subventions investissements	2 587	1 208	47%	3 343	1 176	35%	3 281	3 112	95%	1 569
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000	992	99%	1 032	1 024	99%	912	910	100%	980
Autres recettes (024-23)		506	2	0%	622	1	0%	841	0	0%	941
Total		5 426	4 741	87%	6 727	3 655	54%	6 799	4 642	68%	5 124

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros hors affectation du résultat

Les recettes d'investissement du budget 2026 sont proposées à hauteur de 5 124 000 € (y compris reports) et se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement prévisionnelle du BP2026



Pour réaliser ses dépenses d'investissement, la commune a recours aux 3 leviers suivants de manière équilibrée et optimisée :

- Des ressources propres
- La recherche de subventions
- L'emprunt

Détail des ressources propres de la commune permettant de financer les dépenses d'équipement		
FCTVA + Taxe d'aménagement	555	Ressources propres externes
Produits des cessions	860	Ressources propres internes
Dotations aux amortissements	1 030	
Excédent de fonctionnement capitalisé	70	
Total (hors affectation du résultat à ce stade)	2 516	

a. Les ressources propres permettant d'équilibrer la section d'investissement

i. Chapitre 024 – Les cessions

Trois cessions de patrimoine sont actuellement inscrites au budget primitif de la commune pour 2026 à hauteur de 860 000 €. Elles concerneront la vente de l'ancien presbytère au Village, la Maison Valois ainsi qu'un logement aux Toupets.

ii. Chapitre 040 – Les dotations aux amortissements

Dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, les dotations aux amortissements sont inscrites à hauteur de 1.030.000 € pour 2026 (identique à 2025).

iii. Chapitre 10 – Les dotations : le FCTVA, la taxe d'aménagement & l'affectation du résultat 1068

Le Fonds de Compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par les collectivités sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La dotation estimée pour 2026 en fonction des dépenses d'investissement de 2024 (N-2) est de 540 000 €, en hausse par rapport au montant 2024 (490 000 €) marquant l'augmentation progressive des dépenses d'équipement depuis les années COVID.

La taxe d'aménagement est un impôt local servant principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Il est perçu par les communes, départements et régions sur les opérations

de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui nécessitent une autorisation d'urbanisme. La taxe est perçue à l'achèvement des travaux.

De 2022 à 2024, la commune a perçu les sommes suivantes au titre de cette recette :

Exercice	2022	2023	2024	2025	2026 projeté
Montant TAM	24 505 €	21 954 €	8 814 €	13 000 €	15 000 €

Ce chapitre comprend également le compte 1068 d'affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement.

A ce jour, il ne porte pas d'inscription, dans l'attente du CFU et du vote du budget.

b. Chapitre 13 – La recherche de subventions

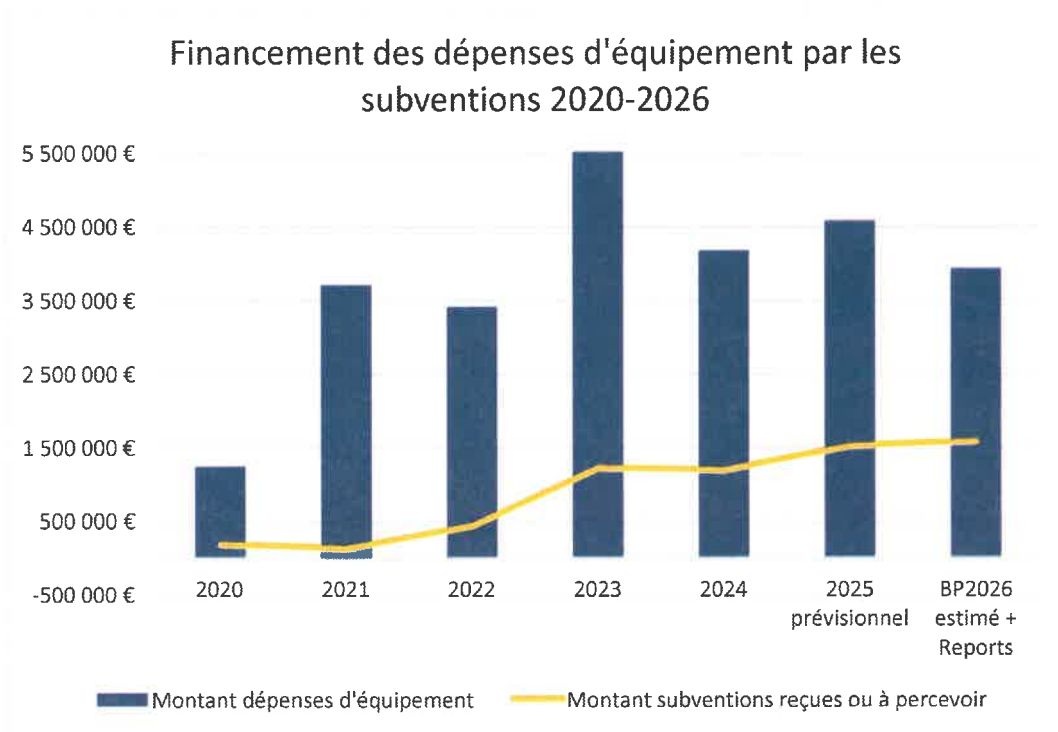
Les subventions d'équipement constituent une aide financière versée par les pouvoirs publics (Etat, Département, Région) pour financer les investissements ou les immobilisations de la commune. Elles sont octroyées après constitution de dossiers de demande de subventions établis sur la base de projets.

Il est important de préciser que les dotations octroyées par l'Etat, types DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ou DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au même titre que les subventions d'équipement constituent des sources de financement indispensables pour la commune. Or, le projet de Loi de Finances pour 2026 envisageait de les rassembler sous une seule enveloppe afin d'en diminuer le montant global.

Les subventions perçues par la commune entre 2022-2025 s'établissent comme suit et sont proposées de la manière suivante pour le BP2026 :

Exercice	2022	2023	2024	2025 prévisionnel	BP2026 estimé + Reports
Montant des subventions perçues	425 914 €	1 208 007 €	1 176 468 €	1 502 432 €	1 568 936 €

Elles ont donc financé en 2025, 33% des dépenses d'équipement de la commune (65% si l'on tient compte des subventions notifiées reportées sur 2026 : de nombreuses demandes de versement ont été réalisées en cours d'exercice, mais non encore perçues en fin d'année) :



c. Chapitre 16 – L'emprunt

Afin de sécuriser le financement des investissements de la commune, un emprunt sera mobilisé au cours du 4^{ème} trimestre 2026, à hauteur maximale de 970 000 €, en fonction de l'avancée de la réalisation des opérations d'investissement programmées.

Cette somme inférieure au remboursement du capital (emprunt) 2026 permet de maîtriser le désendettement de la commune, mais aussi et surtout de financer pour partie les dépenses d'équipement.

2. Les dépenses d'investissement prévisionnelles du budget 2026

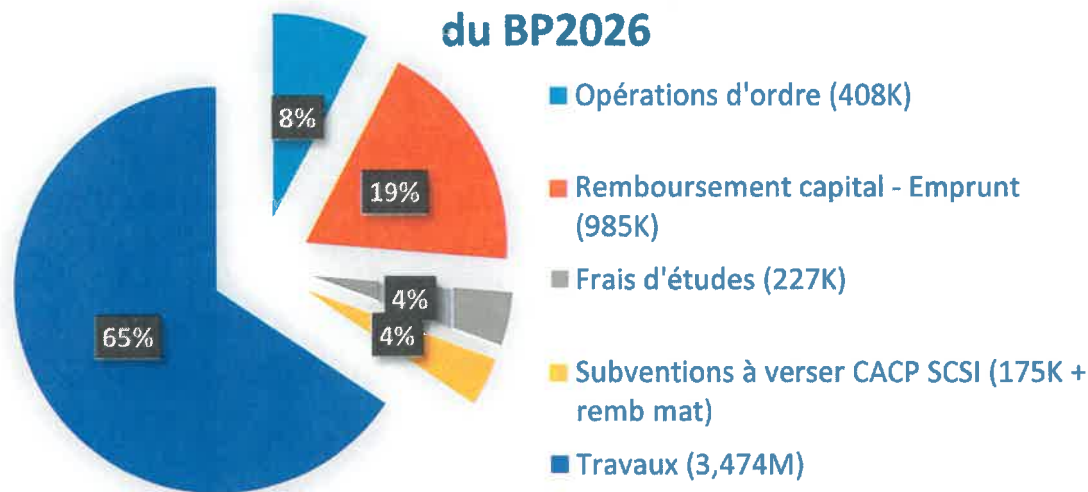
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2021 à 2025 et est estimée pour 2026 à :

Taux de réalisation des principales dépenses d'investissement du budget de la commune		CA2023			CFU2024			CFU2025 estimé			BP2026 projeté
		Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété
040-041	Dotations aux amortissements - Neutralisation	286	255	89%	680	375	55%	602	131	22%	408
16	Remboursement emprunt et cautionnement	1 100	1 036	94%	1 084	1 064	98%	917	904	99%	985
20	Etudes	149	82	55%	217	80	37%	528	519	98%	227
204	Fonds de concours versés	2 731	2 731	100%	210	187	89%	254	227	89%	203
21	Travaux	6 804	3 877	57%	5 509	3 894	71%	5 045	4 925	98%	3 474
Autres dépenses (10 - 23)		55	1	2%	26	1	6%	18	3	18%	19
Total		11 125	7 983	72%	7 726	5 601	72%	7 365	6 709	91%	5 317

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros hors affectation du résultat

Les dépenses d'investissement du budget 2026 sont proposées à hauteur de 5 317 000 € (reports non compris) et se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement prévisionnelles du BP2026



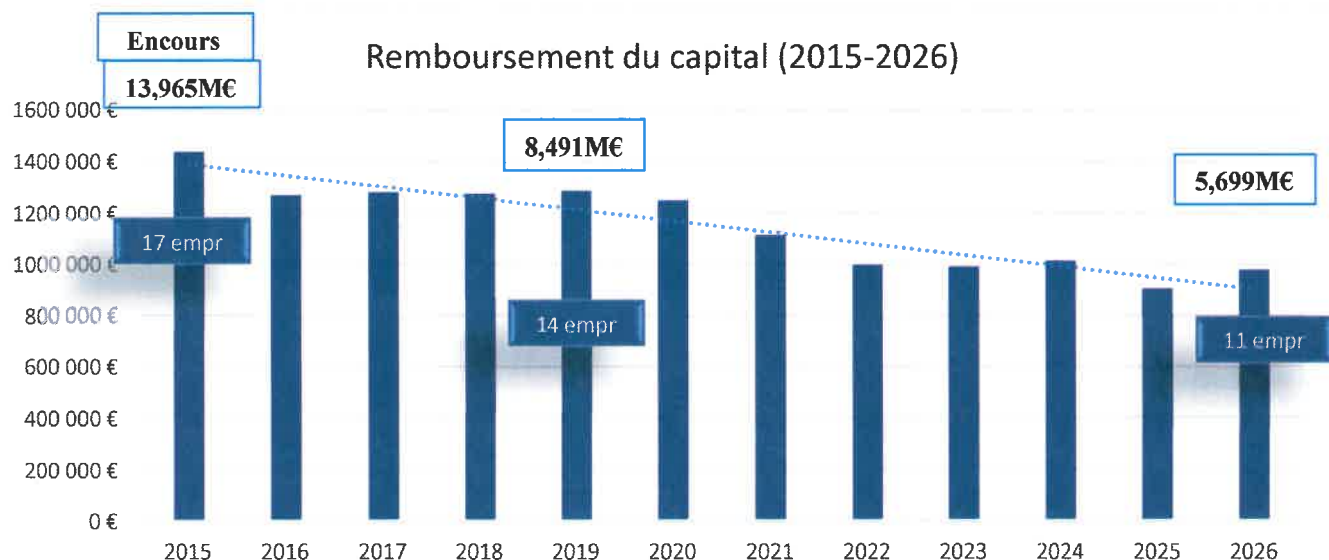
Concernant spécifiquement les inscriptions du budget primitif :

a. Chapitre 16 – Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire et donc une dépense obligatoire.

Comme vu précédemment, le montant du remboursement du capital de la dette en 2026 est inscrit à hauteur de 975 000 €.

Voici le récapitulatif des sommes versées au titre du remboursement du capital d'emprunt sur la période 2015-2026 :



Sur la période, on constate une baisse importante du montant annuel du remboursement du capital qui confirme bien le désendettement progressif de la commune.

b. Chapitre 040 – La neutralisation des amortissements

Ce chapitre est le pendant des dotations aux amortissements. Il permet l'amortissement des subventions versées (les fonds de concours versés à la Communauté d'Agglomération pour participer financièrement à la réalisation du Forum II et de la Maison de la Petite Enfance). Il s'agit d'une dépense d'investissement et d'une recette de fonctionnement.

Il est proposé à l'inscription à hauteur de 358 000 €.

c. Chapitre 20 & 23 – Les travaux d'équipement

L'évolution des dépenses d'équipement de 2022 à 2026 s'établit comme suit :

	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 estimé reports compris	BP2026 prévisionnel hors reports
Dépenses d'équipement	3 399 470 €	6 690 293 €	4 160 730 €	5 739 000 €	3 914 450 €
Pourcentage d'évolution	-8%	97%	-38%	38%	-32%

Depuis 2021, les opérations d'investissement prévues au programme municipal se déclinent comme suit :

	CA2021		CA2022		CA2023		CFU2024		CFU2025 estimé reports compris		BP2026 hors reports		TOTAL 2021-2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. VILLE ENTRETIENUE ET AMENAGEE	1 638	91	2 598	387	2 501	1 106	1 529	434	1 785	877	918	235	10 969	3 130

2. VILLE VERTE ET FLEURIE	54	10	55	8	422	10	432	15	095-2195063/5-20260204-2-3-02-2026-DE Date de dépôt transmission : 05/02/2026 Date de réception préfecture : 05/02/2026						2 464	1 064
3. VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE	111	0	263	39	269	123	920	159	2 280	1 370	1 566	998	5 409	2 689		
4. DEVELOPPER LES LIENS	1 138	0	0	0	3 018	0	758	430	35	182	57	0	5 006	612		
5. EQUIPER LE SERVICE PUBLIC	307	21	489	16	426	0	519	10	801	19	711	17	3 253	83		
	3 249	122	3 406	450	6 636	1 239	4 157	1 185	5 739	3 013	3 914	1 568	27 101	7 577		

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Voici le détail des opérations programmées en 2026, année électorale :

Une ville en transition écologique

En 2026, les travaux d'isolation paille du Centre technique Municipal seront poursuivis en vue d'atteindre 60% d'économies d'énergie et remplir les obligations du décret tertiaire imposées à l'horizon 2050, dès les travaux réalisés.

Ainsi, les agents des services techniques devraient retrouver un confort d'hiver et d'été dans cet équipement, à l'issue de cette rénovation.

Les travaux de rénovation du centre socio-culturel, l'Agora, se poursuivront également en 2026 et seront complétés de la reconstruction de la salle polyvalente.

Par ailleurs, afin de continuer à réaliser toujours plus d'économies d'énergie, des travaux de réduction des volumes de chauffe seront programmés sur 2 groupes scolaires : les Groves et la Siaule.

En effet, en concentrant le chauffage sur un volume plus restreint et mieux isolé, on réduit le nombre de surface en contact avec l'extérieur et donc les possibilités de perte d'énergie. Les équipements de chauffage s'en trouvent moins sollicités ce qui permet de réaliser des économies d'énergie.

Pour la seconde année consécutive, une enveloppe de travaux de rénovation sur les installations de chauffage, d'éclairage, de ventilation, par le biais de l'intracring interne sera mise en place à hauteur de 100 000 €.

BP 2026 proposé pour une ville en transition écologique : 1 566 000 € de dépenses et 998 000 € de recettes

Une ville verte et fleurie

En 2026, les travaux de construction d'un nouveau cimetière végétalisé aux abords de la rue des Valanchards, se poursuivront.

Une nouvelle cour végétalisée verra le jour au groupe scolaire des Groves, contribuant à la limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, grâce à l'ombre projetée des arbres, l'évapotranspiration des plantes et la perméabilisation des sols.

BP 2026 proposé pour une ville verte et fleurie : 663 000 € de dépenses et 318 000 € de recettes.

Une ville qui développe les liens

L'année 2026 verra la concrétisation d'un nouveau budget participatif permettant de réaliser les projets des habitants.

BP 2026 proposé pour une ville qui développe les liens : 57 000 € de dépenses

Une ville entretenue et aménagée

En 2026, se poursuivront le déploiement et la mise à niveau du parc de caméras de vidéoprotection pour garantir la sécurité de tous sur la voie publique.

En outre, l'entretien des nombreux bâtiments communaux (écoles, maisons thématiques, bâtiments administratifs), des équipements sportifs, des voiries et de la vidéoprotection, est inscrit à hauteur de 1,5 M€.

BP 2026 proposé pour une ville entretenue et aménagée 918 000 € de dépenses et 235 000 € de recettes.

Un service public équipé

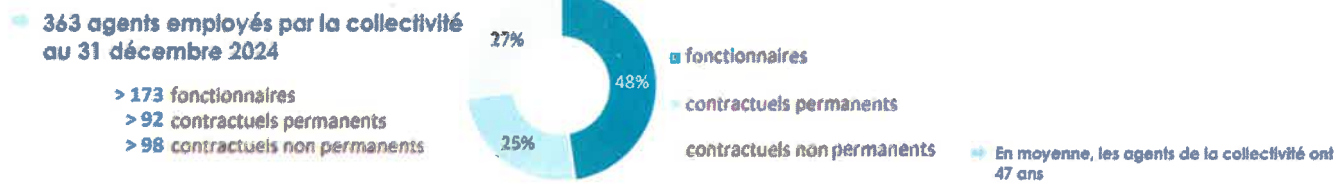
En 2026, la ville poursuit l'équipement de ses services (matériels, outillage, mobilier). Une enveloppe de 70.000 € est inscrite pour le rachat de véhicules électriques et de véhicules thermiques d'occasion afin de permettre le rajeunissement de la flotte automobile.

BP 2026 proposé pour un service public équipé 711 000 € de dépenses et 17 000 € de recettes (financement des véhicules).

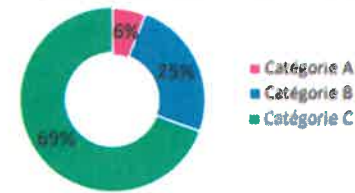
IV. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Les éléments présentés dans cette section sont extraits du Rapport Social Unique de la commune au 31 décembre 2024.

Effectifs



Répartition des agents par catégorie

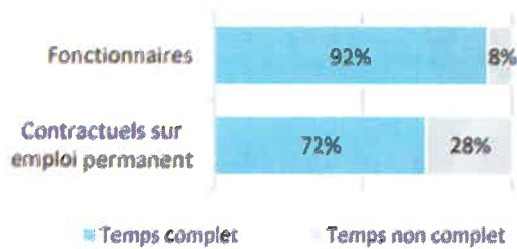


Taux de féminisation par catégorie

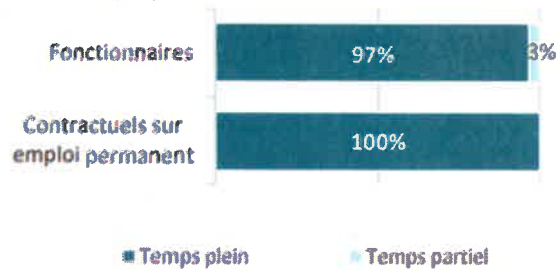


Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



Évolution professionnelle



Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 67% des dépenses de fonctionnement



Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement 2024.

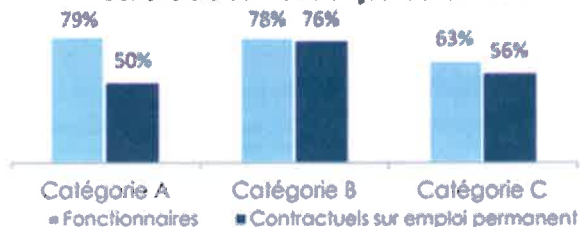
Formation

66% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 70,9%

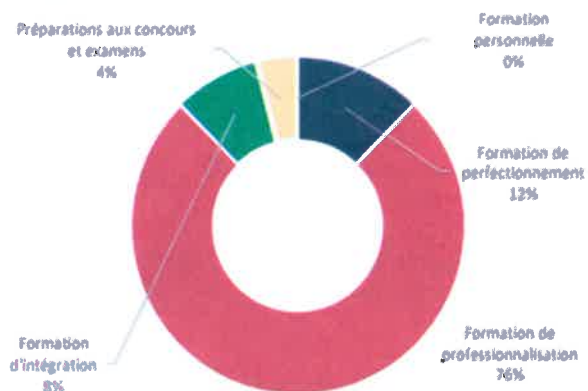
Hommes 54,7%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Le budget consacré à la formation est de 104 924 €

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

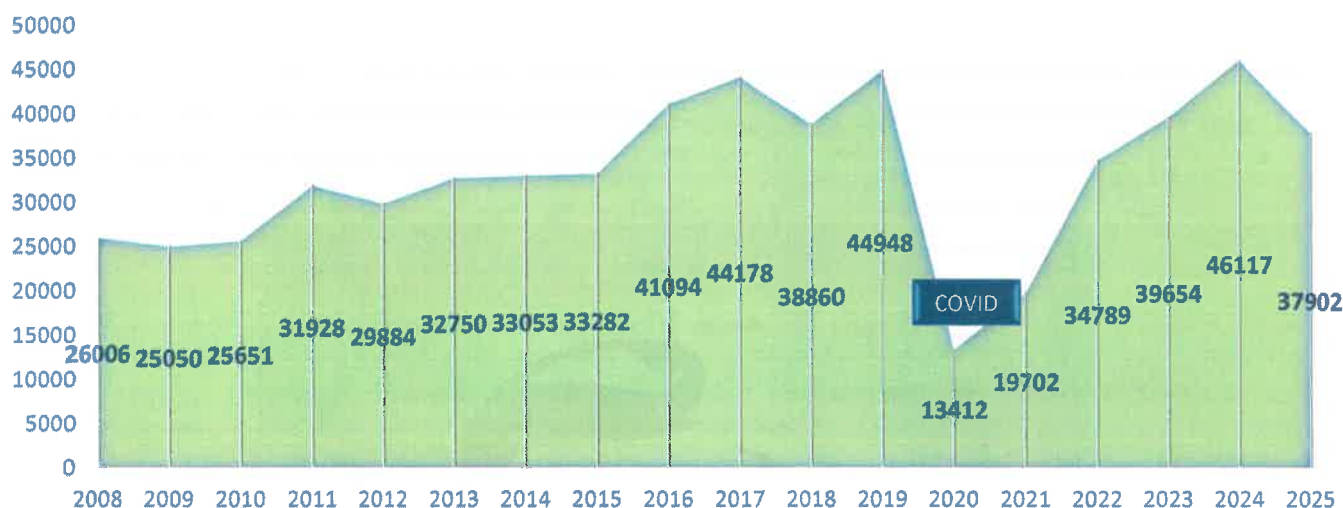
> 2.9 jours par agent

V. LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260204-2-3-02-2026-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Récapitulatif des entrées du cinéma depuis 2008 :

Nombre d'entrées 2008 - 2025



En 2025, la fréquentation du cinéma de Vauréal s'est légèrement infléchi, tout comme au niveau national, qui enregistre un recul de 15,6%, mais reste à un niveau élevé.

Dans le détail de ce budget :

1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 provisoire	BP2026
011	Dépenses courantes	69 460	51 005	130 937	127 279	142 179	150 728	174 213
012	Masse salariale	140 480	142 099	143 357	157 905	163 578	166 532	170 000
65	Autres charges de gestion courante	1	0	556	55	0	470	500
66	Charges financières	4 549	12 066	10 143	8 564	6 980	5 335	3 700
67	Charges exceptionnelles	155	3 767	0	559	0	0	
68	Dotations aux amortissements		1 100					
023	Transfert vers la section d'investissement					0		
042	Opérations d'ordre	7 343	9 492	9 156	19 516	22 952	23 500	43 000
TOTAL		221 988	219 528	294 149	313 878	335 690	346 565	391 413

On constate pour 2026 :

- Des dépenses courantes en hausse, mais qui seront éminemment dépendantes de la fréquentation du cinéma ;

- Des dépenses de personnel en hausse en raison des mesures gouvernementales prises depuis 2021 et qui se cumulent d'année en année comme pour le budget Ville ;
- Des dotations aux amortissements qui progressent en 2025 et 2026, tenant compte des achats d'immobilisations de ces dernières années (projecteurs, fauteuils). Cette revalorisation des chapitres 040 (recettes d'investissement) et 042 (dépenses de fonctionnement), permettra la réalisation de travaux au cinéma dans les années à venir (signalétique, reprise des trappes de désenfumage...).

2. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 provisoire	BP2026
70	Produit des services	87 968	63 881	144 142	167 010	180 846	170 103	182 000
74	Dotations	173 116	1 671	2 854	2 565	2 108	1 232	4 536
75	Autre produit de gestion courante		180 000	180 061	161 106	150 000	150 000	150 000
77	Produits exceptionnels				300	4 000	0	
042	Transferts entre sections	7	7	7	7	7	7	7
002	Affectation du résultat de fonctionnement	11 966	51 070	76 575	94 033	88 821	80 092	54 870
TOTAL		273 057	296 629	403 639	425 021	425 783	401 435	391 413

Le nombre de spectateurs ayant fréquenté le cinéma en 2025 ayant été moins conséquent qu'en 2024 (année record de fréquentation), les recettes de la billetterie et de la confiserie ont baissé. Pour 2026, la ville table sur un retour des spectateurs et propose donc de maintenir la subvention d'équilibre de la ville à 150 000 € pour la troisième année consécutive.

3. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 provisoire	BP2026
001	Résultat reporté d'investissement		526	3 456	3 116	2 816	0	
040	Dotations aux amortissements	7	7	7	7	7	7	7
16	Emprunts	12 196	5 258					
20	Immobilisations incorporelles				8 000	8 000	0	
21	Immobilisations corporelles	49 006	47 359	34 325	63 500	48 972	11 714	80 252
TOTAL		24 852	61 210	53 149	37 788	59 795	11 721	80 259

L'inscription de dépenses d'investissement au chapitre 21 en 2026 a pour objectif :

- de procéder à la reprise des trappes de désenfumage pour un meilleur confort thermique

- de mettre en place une signalétique améliorée qui donnera une encore meilleure visibilité à l'équipement : changement des enseignes lumineuses extérieures obsolètes, refonte de la signalétique interne pour mieux guider les spectateurs ;

4. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025 provisoire	BP2026
001	Résultat reporté d'investissement	51 192					15 481	37 259
021	Virement de la section de fonctionnement				91	0	0	
040	Dotations aux amortissements	9 492	9 156	19 516	21 000	22 952	23 500	43 000
10	Dotations, fonds divers		526	15 456	23 532	22 323	10 000	
13	Subventions d'investissement		40 011		30 000	30 000	0	
TOTAL		76 044	60 684	49 693	34 972	75 275	48 981	80 259

Le résultat de la section d'investissement 2025 est tel que l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement n'est pas nécessaire pour 2026.